

Précisions sur le concours AMOPA 2014-2015

Des changements dans la modalité du concours m'amènent à apporter quelques précisions :

1 - Une **fiche spéciale** destinée aux élèves des établissements de l'Etranger a été éditée. Elle est disponible sur le site du siège de l'AMOPA, elle vous est remise avec ces notes et je peux l'adresser par courriel à ceux et celles qui le désireront. Sauf pour le prix de la Jeune Poésie, les sujets sont **légèrement différents** de ceux destinés aux élèves français.

2 - Les travaux doivent être envoyés à Paris, au plus tard pour le **16 mars 2015** soit par courrier : **AMOPA-Service Concours-30 avenue Félix-Faure-75015 Paris** (tenir compte des délais d'acheminement et les mettre dans une enveloppe solide), soit par courriel : amopa.courriel@orange.fr.

3 - Au plus, doivent être adressés **trois copies** par prix et par classe. Le professeur doit donc faire une pré-sélection.

4 - Le siège national de l'AMOPA ne nous retourne pas les travaux. **Or, comme par le passé, la section Savoie souhaite accorder des prix à nos amis italiens.** Aussi, nous vous remercions de nous adresser un double de votre envoi, au plus tard pour le **28 février 2015** car nous commençons les opérations de correction la semaine suivante. Si vous utilisez la voie informatique, merci de privilégier les formats PDF ou Word (nmillion@dbmail.com). Dans le cas d'un envoi postal, bien tenir compte des délais d'acheminement qui sont parfois longs. **(Nicolas Million-29 allée des mugets-73290 La Motte Servolex).**

- Le règlement prévoit que soient adressées au plus **trois copies** par classe et par sujet. Les professeurs sont invités à faire une présélection. Un **léger** dépassement est toléré mais merci de ne pas en abuser.

Le responsable du concours pour la section Savoie de l'AMOPA

Nicolas Million

29 allée des mugets

73290 La Motte Servolex

nmillion@dbmail.com
